

multipliées. Nous en avons encore une à signaler dans la présente chronique, celle de M. Barboux, successeur de M. Brunetière, reçu le 20 février dernier. M. Henri Barboux, né dans le Berri, se destinait aux études polytechniques, lorsque les événements politiques vinrent changer l'orientation de sa carrière. Il entra au barreau vers le commencement du second empire et depuis lors il n'a toujours été qu'un avocat. Avocat de race, par exemple, l'un des plus illustres de son époque. Il ne s'éleva cependant au premier rang que par de longs efforts. Et chose assez significative, ce fut un procès de mur mitoyen qui le mit en pleine lumière et fonda sa réputation. Son talent est fait de clarté et d'élégance. Il a plaidé quelques-unes des affaires les plus retentissantes de ce temps. Il a défendu Ferdinand de Lesseps et ses fils durant la débâcle du Panama, et Sarah Bernhardt dans ses démêlés bruyants avec la comédie française. Ce maître du barreau est un admirable lettré, et c'est à ce titre que l'Académie l'a choisi. On a cité de lui ce conseil donné à ses jeunes confrères : "Voulez-vous apprendre à bien plaider, lisez les poètes." A ceux que ce mot pourrait surprendre, M. Jules Claretie,—chargé de répondre à M. Barboux—dédie ce commentaire : "C'est un conseil excellent. Les poésies sont les plus utiles des magasins d'images. Il n'est plus guère question de citations dans le jeune barreau, dont les plaidoyers vont droit au fait, et qui regarderaient sans nul doute comme des *impedimenta* oratoires les citations latines qui plaisaient jadis aux vieux juges. Et pourtant, lorsque quelque alexandrin profond ou quelque phrase sonore traverse, illumine la harangue, l'auditoire,—et vous l'avez vu souvent,—saisit la phrase au passage, subit la puissance du vers, et la poésie ajoute son charme puissant à la parole de l'avocat."

Un jour, paraît-il, à propos de je ne sais quelle cause, M. Barboux enchâssa dans sa plaidoirie avec un air merveilleux, une citation des *Natchez*. La phrase magistrale fit passer un frisson dans l'auditoire, et la cause entendue, c'est-à-dire gagnée, à ceux qui le félicitaient, l'éminent avocat répondit : "Eh, quand je vous disais qu'il faut lire les poètes ! C'est Châteaubriand, poète en prose, qui a gagné mon procès." L'œuvre écrite de M. Barboux n'est pas considérable. A part deux